



TABLEAU DES HONORAIRES PRATIQUES PAR L'AGENCE BARRIO IMMOBILIER

➤ **VENTE:**

- Jusqu'à 49 999 €, 10 % TTC du prix net vendeur (Forfait minimum de 2000€)
- De 50 000€ à 99 999 €, 9 % TTC du prix net vendeur.
- De 100 000€ à 199 999 €, 8 % TTC du prix net vendeur.
- De 200 000€ à 399 999 €, 7 % TTC du prix net vendeur.
- De 400 000€ à 499 999 €, 6 % TTC du prix net vendeur.
- Au delà de 500 000 €, 5 % TTC du prix net vendeur.

➤ **LOCATION - GESTION**

Honoraires location, rédaction de bail, état des lieux :

- Bail 89: 14% TTC du loyer annuel par moitié à la charge du bailleur et pour l'autre moitié à la charge du locataire (plafonné à 11€ du m²).
- Bail de droit commun et commerciaux: 14% TTC du loyer annuel par moitié à la charge du bailleur et pour l'autre moitié à la charge du locataire (plafonné à 11€ du m²).

Gestion

- 8% HT des encaissements à la charge du propriétaire bailleur.

➤ **LOCATION SAISONNIÈRE:**

- 15% TTC d'honoraires à la charge du locataire sur le prix de location.
- 10,80% TTC d'honoraires de gestion à la charge du propriétaire sur le prix de location.

Taux de TVA en vigueur: 20%

SARL BARRIO IMMOBILIER AU CAPITAL DE 10 000€ -SIRET 519 902 571 00024 – N° TVA intracommunautaire FR08519902571
CPI 6601 2017 000 020 962 détenu par BARRIO Jérôme – RCP: MMA, n° 120 137 405 –CAISSE DE GARANTIE: GALIAN, 89
rue de la BOETIE, 75008 PARIS, montant T: 120 000€ - G: 280 000€
L'agence ne doit et ne peut détenir d'autres fonds et valeur que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission